



## Suite a un achat immobilier

Par **CARTON**, le **04/01/2008** à **17:44**

Nous avons signés dans une agence immobilière pour l'achat d'un bien immobilier. Mais malheureusement une des parties est décédée. Alors le notaire doit rechercher tous les héritiers. Mais à ce jour il manque un héritier et notre prêt arrive à échéance pour fév.2008. Est-il possible de ce rétracter de la vente sans frais.